



Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Mine Doyon près de Rouyn Noranda Protection accrue en cas de fermeture

Rouyn-Noranda, 18 décembre 2006. Les 225 Métallos chez Mine Doyon près de Rouyn Noranda ont entériné à 87 % une nouvelle convention collective de travail qui leur accorde notamment une augmentation de salaire de 12 % sur cinq ans et une protection accrue en cas de fermeture. « La compagnie voulait un règlement avant les Fêtes. Au lieu des 12 jours de négociations que cela prend habituellement, quatre jours ont suffi cette année. Elle a offert une bonne augmentation de salaire et a accepté d'améliorer notre clause de fermeture. Nos membres sont satisfaits », a déclaré Marc Thibodeau, permanent du Syndicat des Métallos (FTQ).

Les primes de séparation ont été bonifiées. Elles seront de 1 000 \$ par année de service. Notons que les plus anciens pourront y avoir accès s'ils décident de prendre leur retraite lors de l'annonce d'une mise à pied. Le salaire horaire moyen est de 24 \$. Le droit de rappel est passé de trois ans à cinq ans. Le syndicat a également amélioré la clause d'ancienneté. Désormais, ce sera l'ancienneté d'entreprise qui s'appliquera.

Mine Doyon est une mine d'or qui a ouvert en 1979. Elle vient d'être achetée par la compagnie canadienne Gestion IAMGOLG Québec. La compagnie prévoit que le gisement sera épuisé en 2011. Pour y pallier, le projet Westwood est actuellement en développement à 2,3 kilomètres de la mine. Il doit être opérationnel en 2014. « Des mises à pied sont déjà prévues car le volume de production a commencé à décroître. C'est une raison supplémentaire qui militait en faveur d'une amélioration de notre clause de fermeture », a conclu le permanent syndical.

(30)

Pour information : Marc Thibodeau, Syndicat des Métallos (FTQ), (819) 762-3001